

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 018 – Rénovation de la grange et extension du restaurant du belvédère de la Chambotte - Révision n°8

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est propriétaire du site de la Chambotte, constitué d'un restaurant, de parkings et d'une grange.

L'état de vétusté de cette dernière impliquait une intervention rapide afin de garantir la sécurité des visiteurs du site. Les travaux de réfection du toit et de maçonnerie ont été réalisés. Reste à réaliser le second œuvre. Il est question de créer un logement, une salle de réunion, un local de rangement et un espace dédié à l'Office de Tourisme.

Il est par ailleurs apparu nécessaire de procéder à une extension du restaurant, et notamment de la cuisine, afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des restaurateurs, les installations existantes n'étant plus suffisantes au vu de la fréquentation du restaurant.

Lors de la dernière révision le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été validé à hauteur de 1 291 000 € HT.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2024, le montant de l'AP reste inchangé.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2018 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°1 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°4 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°5 pour modification des calendriers,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°6 pour modification des calendriers et augmentation de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2024 portant révision n°7 pour modification des calendriers et augmentation de l'autorisation de programme

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs à l'opération de rénovation de la grange et d'extension du restaurant de la Chambotte.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP018 - Belvédère de la Chambotte - Révision8
Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP018 - Chambotte (Grange et restaurant)
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	143-22 et 143-22AP
Montant initial de l'opération :	1 330 000,00 euros HT
Montant actualisé (révision n°1) :	1 330 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°2) :	1 330 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°3) :	1 330 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°4) :	1 330 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°5) :	1 260 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°6) :	1 291 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°7) :	1 291 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°8) :	1 291 000,00 euros ➡
DEPENSES	
	Voté
Dépenses réalisées 2018	5 405,80
Dépenses réalisées 2019	29 098,71
Dépenses réalisées 2020	305 189,02
Dépenses réalisées 2021	290 089,91
Dépenses réalisées 2022	189 405,23
Dépenses réalisées 2023	190 930,30
Dépenses Réalisé 2024	280 881,03
Dépenses Programmées 2025	280 881,03
TOTAL	1 571 881,03
	1 291 000,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	1 291 000,00
TOTAL	1 291 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 13 : Budget Principal - AP/CP 018 - Rénovation de la grange et extension du restaurant du belvédère de la Chambotte - Révision n.8 - -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5297 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5297-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions